

VILLE DE JOEUF

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2014
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mil quatorze, le douze juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Joeuf, après convocation légale en date du quatre juin deux mil quatorze, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, maire

PRESENT(E)S : A. CORZANI, L. GERARD, F. BERG, L. VIGO, Ch. ZATTARIN, JJ GOTTINI (à partir du point 2.1), P. FRANGIAMORE, S. LUCCHESI-PALLI, G. KEFF, A. KIRILLOV, G. LINTZ, L. BAGGIO, L. BERTIN, AM. SPATARO, G. MASSENET, N. OREILLARD, M. FISCHER, R. ROSSI, L. COGNARD, PA. THIEBAULT, E. BERGE (à partir du point 2.2), S. FURLAN, A. DIASIO, I. WOLFF.

ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S :

JJ. GOTTINI par L. GERARD pour le point 1 E. KOZLOWSKI par A. CORZANI
JL. CANO par P. FRANGIAMORE R. METZINGER par G. KEFF

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : M. RUZZANTE E. BERGE pour les points 1 & 2.1

Monsieur le Maire salue et souhaite la bienvenue à Monsieur Diasio nouvellement installé au sein du conseil municipal. Il présente les excuses de Monsieur Ruzzante auquel tout le conseil municipal formule des vœux d'amélioration pour sa santé. Puis, il donne lecture des pouvoirs et accepte la candidature de Monsieur Michel Fischer en tant que secrétaire de séance.

Deux élus émettent des observations quant à l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 avril 2014 :

- Monsieur Thiébault fait remarquer que lors de l'approbation de l'avenant n°2 au lot voirie de l'aménagement des abords de la gare, il n'a pas dit qu'il aurait préféré des espaces verts à du macadam, il a dit « qu'il ne voulait pas dépenser de l'argent pour du macadam et, au pire, qu'il souhaitait un espace vert ». Après contrôle par les services des débats enregistrés, voici les propos exacts qui ont été tenus : Monsieur Thiébault a dit qu'il ne voyait pas l'intérêt de mettre du macadam sur cet espace où personne ne va ; il a alors proposé de créer un jardin qui pourrait être source d'attraction. Le Maire a expliqué que cette solution aurait conduit à un surcoût considérable. Sur quoi, M. Thiébault a alors proposé de laisser le terrain intact ce qui, du coup, aurait généré une économie. Le Maire a répondu que la volonté de la majorité n'était pas de laisser de verrues sur la ville et a confirmé le projet d'avenant.
- Monsieur Furlan relève que Monsieur Bergé s'est abstenu de voter sur le point cité ci-dessus alors que le compte-rendu n'en fait pas état. Par ailleurs, il relève qu'il a posé des questions en deux temps sur la maison médicale (dans le point relatif au budget

primitif), or le compte-rendu ne fait état que d'un temps. Dans un premier temps, il a demandé le tarif de location de la maison médicale et non pas de divaguer sur ce point – il a d'ailleurs dit que sa question avait pour objet de « planter le décor » ; dans un deuxième temps, il souhaitait savoir pourquoi la ville faisait l'avance des charges des communs et de l'entretien du bâtiment. Sur ce point, c'est JJ. Gottini qui y a répondu en précisant que les charges sont remboursées annuellement en fin d'année.

Monsieur le Maire précise que le compte-rendu sera modifié après vérification des débats par le biais de l'enregistrement vidéo de la séance.

Après exposé de ces remarques, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1.1- Remplacement de Mmes Paonni et Humbert dans les commissions municipales et autres organismes

Suite aux démissions de Mmes Paonni et Humbert et à l'arrivée de Mme Wolff et M. Diasio, le conseil municipal a procédé aux nouvelles désignations dans les différentes structures, à savoir :

- commission des finances : M. Savard. Monsieur le Maire rappelle que les élus ne peuvent participer qu'à trois commissions maximum et il semblerait que M. Savard soit déjà dans trois commissions. Si cette information s'avère exacte, il faudra désigner un autre élu lors du prochain conseil municipal.
- commission « vie des quartiers - citoyenneté » : M. Diasio
- commission scolaire : Mme Wolff
- commission « sécurité – circulation » : M. Diasio
- commission des fêtes et de la culture : Mme Wolff
- commission d'appel d'offres : M. Savard, membre suppléant
- commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées : Mme Wolff
- conseil d'administration du CCAS : M. Diasio.

2- FINANCES

2.1- Attribution de subventions aux associations

Le Vice-Président de la commission des finances expose que les subventions aux associations ont été travaillées à plusieurs reprises et notamment au sein de la commission des sports et des finances.

Puis, il donne la parole à la Directrice Générale des Services qui lit le document préparatoire.

Concernant les associations sportives, Monsieur Keff en donne les principaux éléments marquants. 21 clubs ont déposé une demande de subvention pour un total de 2130 licenciés, soit + 29 par rapport à 2013. Il ressort des assemblées générales qu'aucune association n'a de problème de trésorerie. Elles ont de ½ à un exercice d'avance de trésorerie (voire 1 ½ pour quelques-unes).

M. Furlan regrette le faible niveau de subvention de Joeuf Puissance 4 qui intervient pleinement sur la ville et coordonne l'activité des comités de quartier. Le Maire rappelle que la création de cette association est issue d'une orientation politique, du choix de doter les

quartiers d'une capacité d'animations spécifiques. Aujourd'hui, la structure de Joeuf Puissance 4 lui permet largement d'assumer toutes ses obligations. Elle pourra toutefois compter sur la ville si des besoins supplémentaires se faisaient sentir. La subvention 2014 est déterminée en seul lien avec leurs besoins.

M. Furlan s'interroge également sur l'association C.P.H.J. subventionnée exceptionnellement à hauteur de 4 000 € pour la co-édition d'un livre sur le centenaire de la guerre. Il souhaite savoir si la ville percevra une partie des bénéfices de la vente de cet ouvrage.

Enfin, il souhaite connaître les critères d'attribution de leur subvention de fonctionnement de 1 030 €.

Concernant l'ouvrage, le Maire répond que ce n'est pas la première fois que la ville accompagne le C.P.H.J. car le coût de réalisation de ce type d'ouvrage est très lourd, indépendamment de son succès ou pas. Il explique que d'autres partenaires publics interviennent également tels que la Région et le Département. Et tous ces partenaires n'ont pas vocation à participer au bénéfice.

Concernant la subvention de fonctionnement, le montant de la subvention dépend du budget et reste subjective à l'inverse des associations sportives qui disposent de règles de répartition établies par la commission elle-même.

Concernant l'Harmonie, la somme de 2 500 € versée pour la part concerts est une somme forfaitaire annuelle et non pas une somme unitaire appliquée à chacun des concerts. Le Maire rappelle que, malgré des difficultés, cette association est présente sur les manifestations patriotiques.

M. Savard intervient sur le montant de la subvention exceptionnelle versée au club de basket et demande à ce que celle-ci ne soit pas versée de manière forfaitaire mais en fonction des résultats sportifs de l'équipe : 300 € par victoire et le solde des 10 000 € versé uniquement en cas de maintien.

M. Thiébault, quant à lui, relève le montant de la subvention versée au Comité des Œuvres Sociales de Joeuf (35 297 €) et propose que cet argent soit utilisé pour le recrutement de 2 agents de la société Edscha de Briey en contrat aidé.

En réponse à ces deux interventions, le Maire regrette que le populisme soit toujours présent au sein du conseil municipal. « Il faudrait imaginer verser une subvention en fonction des résultats sportifs ! C'est une conception particulière qui renvoie à une vision élitiste de notre jeunesse qui s'éloigne totalement de l'esprit qui nous anime et qui ne tient pas compte des impératifs qui s'imposent à une équipe de cette dimension qui va être confrontée à de lourdes charges financières sans commune mesure avec le coût d'aujourd'hui, et avant même qu'elle ait participé à son premier match. L'esprit de l'opposition est de dire « si vous n'avez pas de résultat, on va vous taper sur les doigts ». Pour la majorité, l'habitude est plutôt de dire « continuez à faire des efforts de formation en direction des jeunes, continuez à être des références pour l'ensemble des licenciés du club comme pour l'ensemble de la jeunesse de cette ville. Malgré les difficultés, la ville trouvera l'occasion de vous accompagner car vous ne vous trompez pas lorsque vous faites ces efforts là ». Le Maire propose donc de ne pas donner suite à cette proposition.

Concernant Edscha, le Maire est sidéré que l'opposition se saisisse d'un tel sujet avec mépris et une certaine légèreté. Mais elle a raison sur un point : le Maire et Vice-Président du Conseil Général, est très impliqué sur cette question. Il sera demain encore en contact avec le personnel d'Edscha et reste très informé de la situation de l'entreprise et du groupe. Le Maire est très mobilisé aux côtés des salariés pour aller à la fois vers un plan de sauvegarde de

l'emploi et une convention de revitalisation qui soit située le plus haut possible. L'objectif est de favoriser soit la reprise, soit la création d'activité et de faire des efforts pour assurer le reclassement de l'ensemble du personnel même s'il doit y avoir des efforts financiers et c'est précisément à l'entreprise responsable d'assumer ses responsabilités.

L'opposition propose de retirer la subvention au C.O.S. ce qui montre bien le mépris à l'égard des salariés d'Edscha et du personnel communal, d'autant que l'enjeu pour Etcha dépasse bien les 36 000 € du C.O.S..

M. Furlan regrette la façon dont se déroulent les séances de conseil municipal et relève l'absence de M. Thiébault à la commission des sports. Si ce dernier y avait été présent, il aurait constaté qu'il n'y a pas de favoritisme pour le basket. Preuve en est que certains membres de la commission se sont battus pour que certaines sommes ne soient pas attribuées au basket mais rééquilibrées dans d'autres associations. Il précise encore que les 10 000 € de subvention exceptionnelle représentent peu par rapport au budget escompté de 60 000 € à Joeuf alors qu'une équipe des Vosges dispose d'un budget de 600 000 € ! Il rejette donc la solution de M. Savard tendant à établir un sponsoring sur la base des résultats. La ville n'a pas cette vocation, il lui appartient de donner une subvention fixe. Il est idiot de vouloir faire avancer le basket avec une carotte.

Le Maire a clôt le débat en relevant que le montant global des subventions approche les 250 000 €, ce qui est considérable et précisément, la ville a toujours considéré la vitalité et l'engagement des centaines de bénévoles. « Ici, le bénévolat n'est pas un vain mot, il ne s'effiloche pas. Le monde associatif se porte bien grâce aux bénévoles, à l'implication de ses dirigeants et aux subventions que le conseil municipal décide. Sans elles, le monde associatif serait dans un appauvrissement chronique. L'opposition disait que les associations étaient dans une situation financière difficile. M. Keff a démontré le contraire tout à l'heure. »

Les élus qui ont un intérêt au sein d'une ou plusieurs association(s) subventionnée(s) n'ont pris part, ni au vote, ni au débat.

Le document a été approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions (MM Savard, Thiébault et Diasio).

2.2- Décision modificative n° 1

Afin de couvrir le dépassement de crédit nécessaire à la couverture des subventions, le conseil municipal, à l'unanimité moins 4 abstentions (MM Thiébault, Savard, Diasio et Mme Wolff), a accepté de voter les virements de crédits suivants :

Recettes d'investissement				Dépenses d'investissement			
emprunt	407 827,16 €	- 7 827,16 €	400 000,00 €	sans modification			
autofinancement	143 510,36 €	- 12 704,00 €	130 806,36 €				
dotation C.G.		20 531,16 €	20 531,16 €				
total	551 337,52 €	- €	551 337,52 €				
Recettes de fonctionnement				Dépenses de fonctionnement			
sans modification				autofinancement	143 510,36 €	- 12 704,00 €	130 806,36 €
				subventions	228 358,00 €	12 704,00 €	241 062,00 €
				total	371 868,36 €	- €	371 868,36 €

2.3- Avenant n° 12 à la convention avec la M.J.C.

Après avoir rappelé que, par convention du 15 mars 2004, la Ville règle ses rapports avec la M.J.C. et notamment, en son article 17, l'octroi d'une participation financière, Monsieur le Maire indique que celle-ci doit être fixée annuellement par avenant à la convention.

Il propose donc, conformément à la délibération de ce jour fixant le montant des subventions communales, de signer un 12^{ème} avenant à la convention fixant la subvention 2014 à 69 808 €. Cette proposition est acceptée à l'unanimité (M. Savard, membre du Conseil d'Administration de la M.J.C. n'a pris part, ni au débat, ni au vote).

2.4- Avenant n° 1 à la convention d'attribution de subvention au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Joeuf

Par délibération du 16 décembre 2013, le conseil a signé une convention d'attribution de subvention 2014 au comité des œuvres sociales de la Ville et du C.C.A.S. pour un montant prévisionnel de 20 000 €. Il propose donc, conformément à la délibération de ce jour fixant le montant des subventions communales, de signer un 1^{er} avenant à la convention fixant la subvention définitive 2014 à hauteur de 35 297 €.

Cette proposition est acceptée, par 23 voix Pour, 3 Abstentions (MM Thiébault, Diasio et Mme Wolff) et 1 refus de vote (M. Savard).

M. Gérard précise que le C.O.S. a pris sa part dans le cadre de la fête de la grenouille et de l'écrevisse.

2.5- Convention d'attribution de subvention à l'association Joeuf Homécourt Basket

Suite à la montée en Nationale 2 de l'équipe masculine de Joeuf Homécourt Basket et à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 10 000 €, il convient de signer une convention avec ladite association car le montant total de la subvention excède 23 000 €.

A l'unanimité moins 4 abstentions (MM Thiébault, Savard, Diasio et Mme Wolff), le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention.

2.6- Prise en charge d'une dépense

A l'unanimité, le conseil municipal décide de prendre en charge la dépense suivante :

- Facture de l'association Joeuf Puissance 4 : 263 € concernant le remboursement des boissons et repas servis aux participants dans le cadre de la journée fleurie (830/6257).

2.7- Annulation d'une garantie d'emprunt à l'association hospitalière de Joeuf

Monsieur le Maire indique au conseil que l'AHJ a décidé de ne pas avoir recours à l'emprunt pour l'achat de la pouponnière, comme il l'avait initialement prévu. De ce fait, il convient de rapporter la délibération du 26 septembre 2013 qui accordait sa garantie de la ville pour 50 %. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

3- SUBVENTIONS – MARCHES PUBLICS

3.1- Modification des demandes de subventions auprès du Conseil Général au titre de la Dotation Communale d'Investissement (D.C.I.) 2014

Afin de rationaliser les crédits disponibles sur le fonds D.C.I. auprès du Conseil Général, il est proposé au conseil municipal de modifier le programme de demandes de subventions 2014 comme suit :

- tranche complémentaire de la requalification de la rue du Commerce – 1^{ère} tranche pour un montant de 119 756 € HT (subvention de 30 %, soit 35 927 €), l'opération totale s'élevant à 266 666 € HT
- Requalification de la rue du Commerce – 2^{ème} tranche pour un montant de 286 548.75 € HT (subvention de 30 %, soit 85 964 €)
- Réfection de la salle Curel pour un montant de 58 788 € HT (subvention de 30 %, soit 17 636 €)

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3.2- Contrat d'assurance des risques statutaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les contrats d'assurance des risques statutaires du personnel arrivent à échéance au 31 décembre 2014 et qu'il convient dès à présent de participer à la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle. Il précise que les contrats couvrent les agents affiliés à la CNRACL, pour une durée de 4 ans.

A l'unanimité, le conseil municipal charge le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer les appels d'offres correspondants.

3.3- Réhabilitation de la rue du Commerce – 1^{ère} tranche

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la réhabilitation de la rue du Commerce est opérationnelle. Compte tenu du fait que l'opération est supérieure à 200 000 € HT, il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les marchés à venir dans la limite des montants ci-dessous :

- 183 625 € HT pour le lot n° 1 - Voirie
- 20 760 € HT pour le lot n° 2 - Eclairage public
- 42 000 € HT pour le lot n° 3 – Remplacement des Feux tricolores

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à venir.

4- AFFAIRES SCOLAIRES

4.1- Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2014

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément au décret n° 2014-457 du 7 mai 2014, portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires, il a demandé à M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, l'autorisation d'expérimenter un emploi du temps différent à Joëuf.

En effet, la Ville milite pour que la nouvelle organisation du temps scolaire vise à mieux respecter les rythmes d'apprentissage et de repos des enfants, en instaurant une semaine scolaire plus équilibrée, comme le rappelle d'ailleurs l'article 111-1 du code de l'éducation qui précise que « le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves ».

Depuis un an, des groupes de travail réunissant des agents et des élus municipaux, des représentants du monde associatif, des parents d'élèves et bien entendu les membres de la

communauté éducative, ont été organisés afin d'œuvrer à l'élaboration d'un dispositif alternatif plaçant véritablement l'enfant au cœur de nos préoccupations. Claire Leconte, chronobiologiste réputée, a également accompagné la Ville dans cette démarche.

L'organisation définie, rendue possible par l'assouplissement du décret de Vincent Peillon, répond à plusieurs constats :

- L'enfant est plus concentré pour les apprentissages le matin. C'est pourquoi il est proposé cinq matinées d'enseignement de 3 h 30 et des après-midi de 2 h 10 pour les élèves des écoles élémentaires ; pour les maternelles, les matinées seront de 3 h et les après-midi de 2 h 15.
- L'enfant a besoin d'une pause dans la semaine pour pouvoir « faire autre chose », à un « autre rythme ». Aussi, il est préconisé que la matinée de cours supplémentaire ait lieu le samedi matin et non le mercredi. En plus d'éviter la trop longue coupure du week-end défavorable au rythme de l'enfant, ceci favoriserait le rapprochement des familles et de l'école.
- Pour s'épanouir, l'enfant doit pouvoir apprendre tout en s'amusant. Pour cela, les activités péri-éducatives que la commune proposera pour les élèves des écoles élémentaires devront être structurées et avoir une durée suffisante et non les 45 minutes initialement prévues, soit un temps réel théorique de 30 minutes. Elles seront donc regroupées sur une demi-journée par semaine.

C'est pourquoi, et au regard des avis émis par les conseils d'école concernés, le Maire a demandé le droit d'expérimenter, dans un premier temps, cet emploi du temps différent, sur l'école élémentaire de Génibois et la maternelle Louise Michel, en étroite collaboration avec les enseignants de cette école.

Pour l'école maternelle Louise Michel : 24 h d'enseignement hebdomadaire réparties sur 5 matinées de 3 h et 4 après-midi de 2 h 15.

	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>	<i>Samedi</i>
<i>8 h 40 11 h 40</i>	<i>Enseignement</i>	<i>Enseignement</i>	<i>Enseignement</i>	<i>Enseignement</i>	<i>Enseignement</i>
<i>11 h 40 13 h 40</i>	<i>Pause méridienne</i>	<i>Pause méridienne</i>	<i>Pause méridienne</i>	<i>Pause méridienne</i>	
<i>13 h 40 15 h 55</i>	<i>Enseignement</i>	<i>Enseignement</i>	<i>Enseignement</i>	<i>Enseignement</i>	

Pour l'école élémentaire de Génibois : 24 h d'enseignement hebdomadaire réparties sur 5 matinées de 3 h 30 et 3 après-midi de 2 h 10.

	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>	<i>Samedi</i>
<i>8 h 15 11 h 45</i>	<i>Enseignement</i>	<i>Enseignement</i>	<i>Enseignement</i>	<i>Enseignement</i>	<i>Enseignement</i>
<i>11 h 45 13 h 50</i>	<i>Pause méridienne</i>	<i>Pause méridienne</i>	<i>Pause méridienne</i>	<i>Pause méridienne</i>	
<i>13 h 50 16 h 00</i>	<i>Enseignement</i>	<i>Enseignement</i>	<i>Activités péri- éducatives</i>	<i>Enseignement</i>	

Organisées et encadrées par la municipalité au travers de ses agents territoriaux d'animation, en partenariat avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Joeuf et les associations sportives et culturelles locales, les activités péri-éducatives seraient facultatives et gratuites, afin de ne pas creuser les inégalités entre les enfants de la commune.

Plusieurs parcours éducatifs seraient proposés aux élèves de l'école élémentaire de Génibois, chaque jeudi après-midi, de 13 h 50 à 16 h et répartis en 12 séances par trimestre. Chaque groupe serait composé de 8 à 12 enfants. Tout au long de l'année, l'élève aurait donc le choix de découvrir trois activités sportives, culturelles ou manuelles. Ces activités (liste non exhaustive) auront lieu au sein de l'école ou dans les nombreux équipements publics dont dispose la ville : complexe sportif, médiathèque, ludothèque, MJC, ...

	1^{er} trimestre	2^{ème} trimestre	3^{ème} trimestre
Activité 1	Sports de raquettes	Sports de raquettes	Sports de raquettes
Activité 2	Roller	Randonnée pédestre	VTT
Activité 3	Basket-ball	Volley-Ball	Football
Activité 4	Expression corporelle	Lecture / multimédia	Expression corporelle
Activité 5	Théâtre	Théâtre	Théâtre
Activité 6	Arts plastiques	Arts plastiques	Arts plastiques
Activités 7	Jeux de société	Jeux de société	Jeux de société
Activité 8	Cuisine	Cuisine	Cuisine

Pour chaque activité, un lien avec les apprentissages fondamentaux enseignés à l'école sera établi :

- l'activité cuisine permet par exemple de mettre en pratique les apprentissages des systèmes de mesures et de conversion, les notions d'équilibre alimentaire, la provenance des aliments, ...
- Lors d'une promenade en roller, à pied ou en VTT, les enfants peuvent observer leur environnement naturel ou urbain, revoir les règles de sécurité routière, de civilité et de citoyenneté.
- Une activité sportive renvoie systématiquement à des notions de mathématiques : calcul des points, périmètre et surface des aires de jeux, repérage dans l'espace, ...
- Le théâtre, les jeux de société ou la lecture font appel principalement aux apprentissages sur le langage parlé ou écrit.

Si au bout d'un an, l'expérimentation s'avère positive, l'organisation pourra, dans le cadre de l'élaboration d'un projet éducatif territorial, être étendue, à la rentrée 2015, aux autres établissements scolaires de la commune (Ecole maternelle de Ravenne, Ecole élémentaire de Ravenne, école maternelle Les Capucines et école élémentaire Les Tilleuls).

Pour l'instant, si les autres écoles joviciennes ne sont pas opposées à ce que l'expérimentation ait lieu sur le groupe scolaire de Génibois, elles ont exprimé le souhait d'appliquer les horaires fixés par le D.A.S.E.N. sur la base du décret Peillon, à savoir :

	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
<i>8 h 30 11 h 30</i>	<i>Enseignement</i>	<i>Enseignement</i>	<i>Enseignement</i>	<i>Enseignement</i>	<i>Enseignement</i>
<i>11 h 30 13 h 15</i>	<i>Pause méridienne</i>	<i>Pause méridienne</i>		<i>Pause méridienne</i>	<i>Pause méridienne</i>
<i>13 h 15 15 h 30</i>	<i>Enseignement</i>	<i>Enseignement</i>		<i>Enseignement</i>	<i>Enseignement</i>

Ces horaires, qui ne recueillent pas l'assentiment de la commission scolaire, ont été adoptés par défaut, par les conseils d'école concernés. Il faudra donc, dans un premier temps, composer avec des horaires et des jours d'enseignement différents sur notre territoire.

Toutefois, par souci d'organisation, tant pour la commune (transport scolaire) que pour les familles ou pour la vie associative locale, Monsieur le Maire a suggéré au D.A.S.E.N. de proposer une harmonisation sur la commune, en généralisant l'enseignement le samedi matin sur l'ensemble des écoles de la ville.

M. Savard espère que l'expérimentation sera positive car la décision à prendre va dans le bon sens. On le doit à Claire Lecomte mais aussi au Maire qui s'est beaucoup impliqué dans ce dossier. Il y a d'ailleurs une certaine forme de courage à privilégier l'enfant. Lorsque certains adultes privilégient le repos du samedi matin en mettant en avant l'intérêt de l'enfant, en réalité, ils y voient le leur et une organisation qui leur convient. La proposition pour le groupe scolaire de Génibois le satisfait donc pleinement.

Monsieur le Maire rappelle les nombreuses réunions avec les différents intervenants et remercie Claire Lecomte qui a traversé la France pour soutenir la ville. Il se félicite d'avoir toujours mis l'intérêt de l'enfant au centre du propos alors que certains intérêts particuliers supplantaient l'intérêt général. Face au décret Peillon, la ville a animé la mobilisation, pas simplement jovico-jovicienne mais aussi celle du bassin puisque le choix a été fait d'éviter l'isolement. De nombreux élus ont été attentifs à ce qui a été produit et a été fait. Cela leur permettait aussi d'exprimer la colère ressentie par les parents d'élèves et par un certain nombre d'enseignants. Finalement, la bataille a été gagnée même s'il a fallu attendre un changement ministériel. Le Maire remercie les enseignants, l'équipe éducative et les parents d'élèves de Génibois qui ont été dans l'audace compte tenu du contexte général et qui ont véritablement placé l'enfant au centre du débat. Le Maire a rencontré il y a quelques jours un représentant du D.A.S.E.N. qui a accueilli favorablement le projet de Génibois. S'il y a succès, il y aura généralisation du dispositif l'an prochain.

Le Maire précise encore que ce dispositif relève bien du périscolaire et que cette compétence relève donc de la communauté de communes.

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération puisque que c'est le D.A.S.E.N. qui fixe les horaires scolaires. Le Maire a toutefois souhaité recueillir l'avis de principe des élus sur ce dispositif. C'est un accord unanime.

5- INFORMATIONS

5.1- Décisions

Monsieur le Maire informe les conseillers des décisions qu'il a prises par délégation depuis le 5 mai 2014

05/05/2014	7.10	Finances	2014-DEC-024	<i>Modification des tarifs des concessions des cavurnes et des plaques de la colonne du souvenir au cimetière communal</i>
14/05/2014	3.3	Patrimoine	2014-DEC-025	<i>Convention de mise à disposition de la salle des sports et stockage des tatamis au profit du comité de Meurthe-et-Moselle de judo et du Judo Club de Joëuf</i>

5.2- Déclarations d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire informe les conseillers des déclarations d'intention d'aliéner instruites depuis le 23 avril 2014

IA 054 280 14 B0026	2 RUE SAINT ROBERT	23/04/2014	Non préemption en cours
IA 054 280 14 B0027	76 RUE DE FRANCHÉPRE	23/04/2014	Non préemption en cours
IA 054 280 14 B0028	20 RUE PIERRE DE BAR	29/04/2014	Non préemption en cours
IA 054 280 14 B0029	5 RUE PIERRE DE BAR	05/05/2014	Non préemption en cours
IA 054 280 14 B0030	25 RUE PASTEUR	06/05/2014	Non préemption en cours
IA 054 280 14 B0031	28 RUE DE GOPREZ	06/06/2014	Non préemption en cours
IA 054 280 14 B0032	30 RUE DU GENERAL MANGIN	06/05/2014	Non préemption en cours
IA 054 280 14 B0033	88 GRAND'RUE	07/05/2014	Non préemption en cours
IA 054 280 14 B0034	23 RUE DU MARECHAL JOFFRE	20/05/2014	Non préemption en cours
IA 054 280 14 B0035	20 RUE DU MARECHAL JOFFRE	26/05/2014	Non préemption en cours
IA 054 280 14 B0036	138 RUE DE FRANCHÉPRE	27/05/2014	Non préemption en cours
IA 054 280 14 B0037	138 RUE DE FRANCHÉPRE	27/05/2014	Non préemption en cours
IA 054 280 14 B0038	QUARTIER MERMOZ - BAT. C2	28/05/2014	Non préemption en cours

Mme Frangiamore informe l'assemblée de la tenue le 28 juin prochain de Cavasik Park au boulodrome et invite par la même occasion tous les élus à s'y rendre.

André Corzani,





Maire, Vice-président du Conseil Général